YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/ACD/EB

DECISION N° 2007 / 170

OBJET : Contrat de prestation de service relatif à l'exposition de sculptures dans la Propriété Caillebotte du 15 septembre au 30 novembre 2007 conclu avec Monsieur Denis MONFLEUR, sculpteur.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres organise, dans le cadre de sa programmation culturelle, une exposition de sculptures dans l'Orangerie et le parc de la Propriété Caillebotte du 15 septembre au 30 novembre 2007, et souhaite confier l'assistance et le conseil technique de cette exposition à un artiste-sculpteur compétent en la matière,

CONSIDERANT que la proposition de Monsieur Denis MONFLEUR, artiste-sculpteur, correspond aux besoins de la Commune,

DECIDE

DE signer un contrat de prestation de service avec Monsieur Denis MONFLEUR, 2 bis rue des Belles Vues – 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS, pour un montant de 2 000,00 € (TVA non applicable),

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2007.

Fait à Yerres, le 23 mai 2007.

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération